



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le mardi 22 mars 2022 à 21 h en la salle Faust, 150, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec)

Sont présents: Monsieur Pierre Séguin, maire
Madame Nancy Pelletier, conseillère
Monsieur Marc Deslauriers, conseiller
Madame Gabrielle Labbé, conseillère
Monsieur Pierre-Yves L'Heureux, conseiller
Monsieur Kim Comeau, conseiller
Monsieur Denis Ladouceur, conseiller
Madame Nancy Forget, directrice générale
Monsieur Yvan De Lachevrotière, directeur général adjoint
Madame Zoë Lafrance, directrice des affaires juridiques et greffière

2022-03-069 1. ORDRE DU JOUR - ADOPTION (01-2120)

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil sont présents et qu'ils ont renoncé à l'avis de convocation, conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 22 mars 2022 comme suit:

1. Ordre du jour - Adoption (01-2120)
2. Appel d'offres 2016-01 PUB - Services professionnels - Réfection et agrandissement de la station d'épuration des eaux usées - Coûts supplémentaires (01-7520)
3. Analyse des besoins en personnel - Création de poste - Directeur général adjoint (03-1100)
4. Analyse des besoins en personnel - Création et abolition de postes - Services techniques (03-1100)
5. Dossier de l'employé - Marcel Prévost - Contremaître déneigement, contrats et support aux opérations - Services techniques - Nomination (03-2000/S0001)
6. Dossier de l'employé - Michel Laroche - Directeur - Services techniques - Nomination (03-2000/S0001)
7. Dossier de l'employé - Tomas Oosterbaan - Chef de la division travaux publics - Services techniques - Nomination (03-2000/S0001)
8. Dossier de l'employé - Yvan De Lachevrotière - Directeur général adjoint - Nomination (03-2000/S0001)
9. Dossier de l'employé - Employé numéro 16 - Mesure disciplinaire (03-2000/S0001)
10. Dossier de l'employé - Employé numéro 411 - Mesure disciplinaire (03-2000/S0001)
11. Période de questions
12. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-03-070 2. APPEL D'OFFRES 2016-01 PUB - SERVICES PROFESSIONNELS - RÉFECTION ET AGRANDISSEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES - COÛTS SUPPLÉMENTAIRES (01-7520)

CONSIDÉRANT que le 11 octobre 2016, le conseil municipal a adjugé un contrat à Beaudoin Hurens inc. (devenue GBi Experts-Conseils inc.) visant la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réfection et l'agrandissement de la station d'épuration des eaux usées, dans le cadre de l'appel d'offres 2016-01 PUB, au coût de 589 250 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que divers facteurs ont occasionné un retard important dans l'avancement du projet et que le mandat a évolué et pris de l'ampleur, le tout entraînant une augmentation des coûts;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les représentants de GBi Experts-Conseils et de la Ville quant aux coûts supplémentaires pour la reprise d'ingénierie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

D'AUTORISER le paiement d'honoraires additionnels à GBi Experts-Conseils inc., dans le cadre du projet visant la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réfection et l'agrandissement de la station d'épuration des eaux usées, comme suit:

- Un montant de 32 000 \$ plus les taxes applicables pour l'indexation et l'avenant lié à l'ajout du deuxième stage de dégrilleur;
- Un montant maximal de 45 000 \$ plus les taxes applicables, sur présentation des pièces justificatives, pour la finalisation de la conception des plans et devis.

D'AUTORISER à cette fin une dépense maximale de 80 840,38 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 22-414-01-673.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-03-071 3. ANALYSE DES BESOINS EN PERSONNEL - CRÉATION DE POSTE - DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT (03-1100)

IL EST proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par la conseillère Gabrielle Labbé et résolu:

DE CRÉER le poste cadre contractuel "Directeur général adjoint" pour une durée déterminée, soit du 3 avril au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-03-072 4. ANALYSE DES BESOINS EN PERSONNEL - CRÉATION ET ABOLITION DE POSTES - SERVICES TECHNIQUES (03-1100)

CONSIDÉRANT les mouvements de personnel aux Services techniques et les besoins qui en découlent.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par la conseillère Gabrielle Labbé et résolu:

DE CRÉER les postes cadres contractuels suivants aux Services techniques en date du 3 avril 2022:

- Chef de la division travaux publics;

- Contremaître déneigement, contrats et support aux opérations (division travaux publics).

D'ABOLIR les postes cadres suivants aux Services techniques en date du 3 avril 2022:

- Directeur adjoint;
- Contremaître coordonnateur.

DE MODIFIER l'organigramme du service concerné en conséquence.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-03-073 5. DOSSIER DE L'EMPLOYÉ - MARCEL PRÉVOST - CONTREMAÎTRE DÉNEIGEMENT, CONTRATS ET SUPPORT AUX OPÉRATIONS - SERVICES TECHNIQUES - NOMINATION (03-2000/S0001)

CONSIDÉRANT la résolution créant le poste cadre contractuel "Contremaître déneigement, contrats et support aux opérations" aux Services techniques, division travaux publics.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par la conseillère Gabrielle Labbé et résolu:

DE NOMMER monsieur Marcel Prévost au poste cadre contractuel "Contremaître déneigement, contrats et support aux opérations" aux Services techniques, division travaux publics, en date du 3 avril 2022.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, au nom de la Ville, le contrat à intervenir avec monsieur Prévost pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-03-074 6. DOSSIER DE L'EMPLOYÉ - MICHEL LAROCHE - DIRECTEUR - SERVICES TECHNIQUES - NOMINATION (03-2000/S0001)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-11-321 créant le poste cadre contractuel "Directeur des services techniques";

CONSIDÉRANT que ce poste sera vacant à compter du 3 avril 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux et résolu:

DE NOMMER monsieur Michel Laroche au poste cadre contractuel "Directeur des services techniques" en date du 3 avril 2022.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, au nom de la Ville, le contrat à intervenir avec monsieur Laroche pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-03-075 7. DOSSIER DE L'EMPLOYÉ - TOMAS OOSTERBAAN - CHEF DE LA DIVISION TRAVAUX PUBLICS - SERVICES TECHNIQUES - NOMINATION (03-2000/S0001)

CONSIDÉRANT la résolution créant le poste cadre contractuel "Chef de la division travaux publics" aux Services techniques en date du 3 avril 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux, appuyé par la conseillère Gabrielle Labbé et résolu:

DE NOMMER monsieur Tomas Oosterbaan au poste cadre contractuel "Chef de la division travaux publics" aux Services techniques en date du 3 avril 2022.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, au nom de la Ville, le contrat à intervenir avec monsieur Oosterbaan pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-03-076 8. DOSSIER DE L'EMPLOYÉ - YVAN DE LACHEVROTIÈRE - DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT - NOMINATION (03-2000/S0001)

CONSIDÉRANT la résolution créant le poste cadre contractuel à durée déterminée "Directeur général adjoint".

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Denis Ladouceur et résolu:

DE NOMMER monsieur Yvan De Lachevrotière au poste cadre contractuel "Directeur général adjoint" pour la période du 3 avril au 31 décembre 2022.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, au nom de la Ville, le contrat à intervenir avec monsieur De Lachevrotière pour donner plein effet à la présente résolution.

QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 2020-03-093.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-03-077 9. DOSSIER DE L'EMPLOYÉ - EMPLOYÉ NUMÉRO 16 - MESURE DISCIPLINAIRE (03-2000/S0001)

CONSIDÉRANT l'information transmise au conseil municipal par la directrice générale à l'égard de l'employé numéro 16.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

D'ENTÉRINER la recommandation de suspendre l'employé numéro 16, selon les modalités prévues à l'avis disciplinaire.

QUE les conditions de la mise en application de la mesure annoncée soient déterminées ultérieurement par la direction générale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-03-078 10. DOSSIER DE L'EMPLOYÉ - EMPLOYÉ NUMÉRO 411 - MESURE DISCIPLINAIRE (03-2000/S0001)

CONSIDÉRANT l'information transmise au conseil municipal par la directrice générale à l'égard de l'employé numéro 411.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

D'ENTÉRINER la recommandation de suspendre l'employé numéro 411, selon les modalités prévues à l'avis disciplinaire.

QUE les conditions de la mise en application de la mesure annoncée soient déterminées ultérieurement par la direction générale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun public n'étant présent et aucune question n'ayant été soumise avant la séance, la période de questions n'a donc pas lieu.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le maire déclare la séance levée à 21 h 05.

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT EN DATE DU 12 AVRIL 2022

(Original signé)

PIERRE SÉGUIN
MAIRE

(Original signé)

ZOË LAFRANCE
DIRECTRICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET GREFFIÈRE